

**Assemblée générale**

Distr. générale
9 septembre 2008
Français
Original : russe

Soixante-troisième session

Point 52 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement durable : stratégie internationale
de prévention des catastrophes****Lettre datée du 3 septembre 2008, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Tadjikistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration de Douchanbé, adoptée à l'issue de la Conférence internationale sur la prévention des catastrophes liées à l'eau qui s'est tenue à Douchanbé les 27 et 28 juin 2008.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, au titre du point 52 c) de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Tadjikistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sirodjidin Aslov

* A/63/150 et Corr. 1.



**Annexe à la lettre datée du 3 septembre 2008 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et russe]

**Déclaration de Douchanbé sur la prévention
des catastrophes liées à l'eau**

Les catastrophes liées à l'eau constituent la grande majorité des catastrophes d'origine naturelle. Leurs répercussions sociales et économiques sont considérables : elles entraînent des centaines de milliers de pertes humaines et font des millions de sinistrés. Elles touchent sans distinction les pays pauvres et les pays riches, même si ce sont les plus pauvres, ceux qui manquent de moyens pour prévenir les risques de catastrophe, qui sont le plus durement touchés.

Les catastrophes liées à l'eau constituent un obstacle majeur au développement durable, car elles peuvent anéantir en un clin d'œil les efforts menés en ce sens. Il faut néanmoins continuer de renforcer la coopération à l'échelon régional et international entre les acteurs de la filière de l'eau, de la réduction des risques de catastrophe, de la lutte contre le changement climatique et des autres secteurs importants du développement socioéconomique et de l'environnement.

Nous, participants à la Conférence internationale sur la prévention des catastrophes liées à l'eau, organisée à Douchanbé (Tadjikistan) les 27 et 28 juin 2008 dans le cadre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015), représentants de gouvernements, d'organisations internationales et régionales, du monde universitaire, du secteur privé et de la société civile dans son ensemble,

Exprimons notre vive préoccupation face à l'augmentation de la fréquence des catastrophes liées à l'eau – inondations, sécheresses, glissements de terrain et cyclones – qui continuent à causer de lourdes pertes humaines et matérielles, et témoignons notre profonde compassion aux populations victimes de catastrophes naturelles;

Estimons qu'il est urgent de réduire les risques de catastrophe liée à l'eau, car ces catastrophes freinent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

Constatons que les risques de catastrophe liée à l'eau augmentent avec les changements climatiques;

Réaffirmons notre détermination à mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo et les recommandations du premier Sommet Asie-Pacifique de l'eau;

Reconnaissons que les organismes des Nations Unies et les mécanismes chargés de réduire et gérer les risques de catastrophe liée à l'eau et d'encourager la coopération internationale dans ce domaine jouent un rôle important;

Soulignons qu'il importe de renforcer la coopération régionale entre les pays d'Asie centrale en matière de réduction des risques de catastrophe liée à l'eau;

Saluons le soutien sans faille des partenaires de développement pour limiter les effets de la catastrophe écologique qui frappe le bassin de la mer d'Aral;

Déclarons notre ferme volonté d'unir nos efforts pour lutter contre les conséquences des catastrophes liées à l'eau sur le développement durable et la protection de l'environnement à l'échelle mondiale.

Nous recommandons :

De nous employer, pendant la seconde moitié de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », à mieux aider les pays en développement à réduire les risques de catastrophe liée à l'eau;

De créer, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, des fonds spéciaux régionaux et internationaux visant à faire tomber les obstacles à l'accès de tous à l'eau potable et à aider les pays en développement à réduire les risques de catastrophe liée à l'eau;

De tenir compte de la question de la réduction des risques de catastrophe liée à l'eau dans les programmes de développement nationaux et les cadres de budgétisation, notamment en élaborant et en adoptant des stratégies, des législations, des programmes et des plans d'action, conformément aux recommandations du Cadre d'action de Hyogo;

De mettre au premier rang des priorités l'élaboration et la mise en œuvre, à l'échelle nationale, régionale et internationale, de stratégies et de plans d'action visant à réduire et à gérer les risques de catastrophe liée à l'eau;

D'augmenter les investissements publics et privés consacrés à la réduction des risques de catastrophe liée à l'eau, et en particulier au développement des infrastructures et des ressources humaines;

De doter les États sinistrés ou vulnérables de moyens accrus pour prévenir les risques de catastrophe, s'y préparer et limiter leurs dégâts;

D'améliorer la surveillance et l'évaluation des catastrophes liées à l'eau dans les pays et les régions sinistrés, à l'aide de systèmes d'observation fiables et de bases de données à jour et en s'appuyant sur des preuves scientifiques;

De renforcer l'aide au développement consacrée aux secours aux victimes de catastrophes, en particulier de catastrophes liées à l'eau;

De s'attacher particulièrement à régler les problèmes de ressources en eau dans les pays d'Asie centrale affectés par l'assèchement de la mer d'Aral et d'autres bouleversements régionaux et mondiaux, notamment les changements climatiques et l'augmentation des catastrophes liées à l'eau;

De construire, à partir d'évaluations d'experts, des centrales hydrauliques dotées de réservoirs permettant de prévenir les inondations et les coulées de boue, de limiter les dégâts des sécheresses et de produire de l'énergie, afin d'améliorer les conditions de vie de la population sur le plan économique et social;

De diffuser et d'exploiter l'expérience, les connaissances et les techniques acquises au niveau international dans le domaine de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe liée à l'eau;

De renforcer la coopération et les partenariats en matière de réduction des risques de catastrophe liée à l'eau entre les pays sinistrés et les partenaires de développement, dont les organisations internationales;

De développer les recherches sur l'influence des changements climatiques sur les catastrophes liées à l'eau, en particulier en Asie centrale, afin de mettre au point des stratégies et des mesures d'adaptation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets;

D'associer le public à la réduction des risques de catastrophe liée à l'eau en le sensibilisant au problème et en mettant en place des systèmes d'alerte rapide centrés sur l'intervention humaine;

D'envisager de créer, à Douchanbé, un centre sur la réduction des risques de catastrophe en Asie centrale.

Nous saluons les mesures prises par la République du Tadjikistan, en étroite coopération avec les pays d'Asie centrale, pour :

- Proposer que se tiennent, pendant l'Assemblée générale des Nations Unies, des discussions de haut niveau sur les problèmes de l'eau au niveau mondial et sur les mesures concrètes à prendre pour trouver des solutions aux problèmes existants, en particulier aux catastrophes liées à l'eau;
- Organiser la création d'un consortium international chargé de prévenir le risque de débordement du lac de haute montagne de Sarez, qui menace le cadre de vie et la sécurité de 6 millions de personnes au Tadjikistan, en Afghanistan, en Ouzbékistan et au Turkménistan, et faire en sorte d'utiliser ses ressources en eau pour approvisionner des millions de personnes en Asie centrale;
- Élaborer une doctrine sous-régionale sur les ressources en eau en Asie centrale, en tenant compte des principes universels de la réglementation des eaux relatifs à la réduction des risques de catastrophe liée à l'eau, aux intérêts des consommateurs et des usagers des ressources en eau, dans le contexte de la croissance démographique, du changement climatique, de la protection de l'environnement, de la lutte contre la pauvreté et de l'action pour le développement durable;
- Organiser, en 2010 à Douchanbé, une conférence internationale pour faire le point des progrès accomplis pendant les cinq premières années de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie ».

Nous convenons que la Déclaration de Douchanbé sera présentée à la conférence internationale sur la prévention des catastrophes, en 2008 à Davos, et au cinquième Forum mondial de l'eau, en 2009. Nous convenons également de porter la présente déclaration à l'attention du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de la diffuser dans les réunions nationales et internationales.

Nous remercions sincèrement le Gouvernement et le peuple de la République du Tadjikistan d'avoir organisé la présente Conférence et de leur chaleureux accueil.

Le 28 juin 2008
Douchanbé (République du Tadjikistan)
